

MAIRIE
DE
LA CLUSE ET MIJOUX
25300

Tél : 03.81.69.41.12

Fax : 03.81.69.51.68

Séance n° 01

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2021
à 20 h 30**

Présents : Yves LOUVRIER - Régine TISSOT - Gérôme VALLET - Sylvie DOS SANTOS - Marie FLUCHOT – Brigitte PARIS - Claude ROBBE - Norbert CÔTE-COLISSON - Philippe PIRALLA - Fanny BRENET – Virginie CONTOUX – Samuel GUYON – Franck VIEILLE – Sandra MONTRICHARD – Anthony MASNADA

Secrétaire : DOS SANTOS Sylvie

Ordre du jour :

1. **Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**
2. **Modification statutaire – Retrait de la compétence « Politique de la Ville » à la CCGP**
3. **Réhabilitation et Extension du groupe scolaire – Résultat appels à la concurrence :**
 - a) – **Mission Diagnostic avant travaux**
 - b) – **Mission S.P.S.**
 - c) – **Mission Contrôle Technique**
4. **Travaux porche église**
5. **Demande de M. Pascal COTE-COLISSON**
6. **Questions diverses**

Compte-rendu de la réunion du 28 décembre 2020 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 28 décembre 2020.

1. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :

Droits de préemption urbain :

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur les parcelles cadastrées :

- Section AB n° 141 – n° 167 et n° 169 - « A La Cluse » d'une superficie totale de 2 269 m² (DEC n° 01/2021)
- Section AC n° 33 – n° 34 – n° 36 – n° 37 - n° 108 et n° 178 - « Au Frambourg » d'une superficie totale de 1 478 m² (DEC n° 02/2021)
- Section AD n° 73 - « 3 Les Sédelles » d'une superficie totale de 836 m² (DEC n° 03/2021)
- Section AD n° 840 – n° 1370 – n° 1528 – n° 1530 – n° 1724 « La Gauffre Est » (DEC n° 04/2021)
- Section AE n° 16 – n° 354 – n° 356 – n° 307 « Aux Grands Clos » et n° 355 « 2 La Tuilerie » d'une superficie totale de 3756 m² (DEC n° 05/2021)

2. Modification statutaire - Retrait de la compétence « Politique de la Ville » à la CCGP

En application de l'article L.5211-17-1 du Code Général des collectivités territoriales, les compétences exercées par un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment être restituées à chacune de ses communes membres.

C'est dans ce contexte que la Communauté de Communes du Grand Pontarlier souhaite restituer à ses communes membres la compétence « *Politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat ville* ».

Il convient d'indiquer, que dans un souci de continuité de l'action des associations et pour des raisons d'ordre budgétaire, la ville de Pontarlier versera en janvier 2021 aux Maisons de quartiers une avance sur subvention de 50 %. Dans l'hypothèse où, à l'issue de l'échéance des 3 mois, la compétence « Politique de la Ville » ne serait plus restituée aux communes, la Communauté de Communes du Grand Pontarlier aura l'obligation de rembourser cette avance à la commune de Pontarlier.

Le Conseil Communautaire de la CCGP a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 16 décembre 2020.

Cet exposé entendu et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Approuve la restitution par la CCGP à ses communes membres de la compétence susvisée.

3. Réhabilitation et Extension du groupe scolaire - Résultat d'appels à la concurrence :

a) – Mission Diagnostic avant travaux :

Le Maire fait part au Conseil Municipal, qu'à la suite de l'appel à la concurrence concernant la mission diagnostic avant travaux dans le cadre du projet de la réhabilitation et extension du groupe scolaire, la commission MAPA a retenu le Bureau ALEA CONTROLES pour un montant de 2 732.50 € HT soit 3 279.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le marché avec le Bureau ALEA CONTROLES, domicilié à ROCHEJEAN pour un montant de 2 732.50 € HT soit 3 279.00 € TTC et l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.

b) – Mission S.P.S. :

Le Maire fait part au Conseil Municipal, qu'à la suite de l'appel à la concurrence concernant la mission S.P.S. dans le cadre du projet de la réhabilitation et extension du groupe scolaire, la commission MAPA a retenu le Bureau CS2 pour un montant de 4 056.00 € HT soit 4 867.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le marché avec le Bureau CS2, domicilié à MORTEAU pour un montant de 4 056.00 € HT soit 4 867.20 € TTC et l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.

c) – Mission Contrôle Technique :

Le Maire fait part au Conseil Municipal, qu'à la suite de l'appel à la concurrence concernant la mission diagnostic avant travaux dans le cadre du projet de la réhabilitation et extension du groupe scolaire, la commission MAPA a retenu le Bureau APAVE pour un montant de 5 500.00 € HT soit 6 600.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le marché avec le Bureau APAVE, domicilié à BESANCON pour un montant de 5 500.00 € HT soit 6 600.00 € TTC et l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.

4. Travaux porche église :

Mme Fanny BRENET se retire et ne prend pas part au vote

Le Maire présente au Conseil Municipal les travaux qu'il y aurait lieu d'effectuer dans le porche de l'église : réfection des joints de pierre.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, accepte d'effectuer les travaux de réfection des joints de pierre du porche de l'église pour un montant de 4 778.00 € H.T. soit 5 733.60 € TTC et autorise le Maire à signer le devis avec l'entreprise BRENET.

5. Demande de M. Pascal COTE-COLISSON : demande de branchement eau :

M. Norbert COTE-COLISSON se retire et ne prend pas part au vote

M. le Maire présente le courrier de M. Pascal COTE-COLISSON relatif à une demande de branchement d'eau pour alimentation de la pâture, parcelle cadastrée section B n° 731 lieu-dit « La Petite Fin ». La totalité des frais de ce branchement est à la charge du demandeur.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 6 abstention, émet un avis favorable à cette demande.

La commune validera la conformité les travaux.

6. Questions diverses :

- Projet de label RAMSAR sur les tourbières de la Cluse et Mijoux : convention internationale œuvrant pour la restauration des zones humides : présentation par Mme Geneviève MAGNON, vice-présidente RAMSAR France.
Et Remise du Label RAMSAR France à la commune pour son engagement dans la restauration de ses zones humides.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Fait à La Cluse et Mijoux, le 1^{er} Février 2021

La secrétaire de séance,



Sylvie DOS SANTOS

Le Maire,



Yves LOUVRIER

